



EXTRAIT DU COMPTE RENDU  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2017

L'an deux mille dix-sept, le vingt deux décembre à dix neuf heures, les membres du Conseil Municipal d'Olonne sur Mer se sont réunis au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Yannick MOREAU, Maire, suite à la convocation accompagnée d'une note de synthèse adressée le quinze décembre deux mille dix-sept, (en application des dispositions des articles L.2121-12 et L.2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales).

**PRESENTS** : M. MOREAU Yannick, Mme PINEAU Florence, M. HOUSSAINT Patrick, Mme LOPEZ Sophie, M. BLANCHARD Alain, Mme BOSSARD Françoise, M. BENELLI Frédéric, Mme DELPIERRE Christine, M. CHENECHAUD Nicolas, Mme GAYDA Catherine, M. CHENECHAUD Jean-Claude, M. MALLOCHET Gérard, M. RUCHAUD Daniel, Mme MERLE Colette, Mme REHAULT Marie-Françoise, M. YOU Michel, M. MARCHAND Bernard, Mme BUREAU Brigitte, M. JEGU Didier (arrivée à 19h07), Mme LADERRIERE Sophie, M. CHAIGNE Nicolas, M. BROSSEAU Stéphane, M. GROUSSEAU André, M. CHARTEAU Joseph, Mme BALADRE Martine, M. BERNARD Régis, Mme LANDRIEAU Nicole, M. GARDES Eric.

**ABSENTS EXCUSES** :

Mme ROUSSEAU Lucette ayant donné pouvoir à Mme BOSSARD Françoise,  
M. FOURNIERE Claude ayant donné pouvoir à M. MARCHAND Bernard,  
Mme SILARI Nathalie ayant donné pouvoir à Mme LOPEZ Sophie,  
Mme AUGRY Valérie ayant donné pouvoir à Mme LADERRIERE Sophie,  
M. AVRIL Simon ayant donné pouvoir à Mme BALADRE Martine.

**ABSENTS** :

En application des dispositions de l'article L.2121-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Catherine GAYDA a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

-----  
Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 17 novembre 2017.

**Délibérations 3-1-148 à 9-1-158**

Nombre de Conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	28
Nombre de votants :	33

-----  
Monsieur Yannick MOREAU, Maire, certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 26 décembre 2017 ;



**Olonne  
sur Mer**

les Sables d'Olonne...  
AGGLOMERATION

Vu les articles L.2121-20 et L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Yannick MOREAU, Maire, a sollicité les membres du Conseil Municipal, pour qu'il soit procédé à un vote par scrutin public. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a accepté ce mode de scrutin.

-----

### **3 DOMAINE ET PATRIMOINE**

#### **3.1 Acquisitions**

##### **3.1.148 Acquisition maison de la gare**

Dans le cadre d'un projet consistant à mettre en valeur les atouts de la présence d'une gare sur le territoire, la Commune a engagé une négociation avec Monsieur et Madame BODET Jean-Paul et Annie, propriétaires de l'ancienne gare d'Olonne sur Mer,

Ces derniers ont accepté de vendre leur bien au prix de 365 000,00 €.

Le Conseil Municipal :

- Moins 1 vote CONTRE (M. Régis BERNARD)
- donne son accord pour l'acquisition de la parcelle cadastrée section E n° 1217 pour 6 070 m<sup>2</sup> au prix de 365 000,00 €,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir.

-----

### **3 DOMAINE ET PATRIMOINE**

#### **3.5 Actes de gestion du domaine public**

##### **3.5.149 Dénomination de voies**

Dans le cadre de deux opérations immobilières, le Conseil Municipal est invité à dénommer les voies desservant les deux lotissements concernés.

Le Conseil Municipal :

- à l'unanimité,
- valide les propositions de voies suivantes :

##### Lotissement le Clos des Maraîchers

- Impasse des PETRELS

##### Opération "Les Villas Olonna"

- Impasse des JACINTHES

-----



#### 4 FONCTION PUBLIQUE

##### 4.1 Personnels Titulaires et stagiaires de la Fonction Publique Territoriale

##### 4.1.150 Adhésion aux prestations du Centre de Gestion – missions temporaires

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée dispose de plusieurs prestations de services et gère notamment un service « missions temporaires ».

Il est proposé d'adhérer aux services facultatifs du Centre de Gestion, sachant que chaque mission fera l'objet d'une convention ponctuelle qui en précisera l'objet, la période et le coût.

Le Conseil Municipal :

- Moins 1 vote CONTRE (M. Avril SIMON)

- valide la démarche présentée.

-----

#### 5 INSTITUTIONS et VIE POLITIQUE

##### 5.7 Intercommunalité

##### 5.7.151 Transfert de la compétence « contribution au budget du SDIS »

La loi NOTRe du 7 août 2015 permet dorénavant de transférer la compétence « contribution au budget du SDIS » aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI).

Le SDIS encourage les neuf communautés n'ayant pas encore entrepris cette démarche, dont Les Sables d'Olonne Agglomération, à intégrer la compétence « contribution au budget du SDIS » dès que possible, pour favoriser un mode de recouvrement simplifié pour le SDIS.

Le Conseil Municipal :

- à l'unanimité,

- approuve le transfert de la compétence de la « contribution au budget du SDIS » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018,

-----

#### 7 FINANCES LOCALES

##### 7.1 Décisions Budgétaires

##### 7.1.152 Budget 2018 : autorisation de dépenses pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2018

L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet à l'exécutif de :

- mandater les dépenses prévues sur les reports de crédits en investissement (sur production de l'état des reports transmis à Monsieur le Trésorier).



Olonne  
sur Mer

les Sables d'Olonne...  
AGGLOMERATION

- mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite des crédits précédents, et les annuités de la dette venant à échéance.
- engager et mandater de nouvelles opérations en investissement dans la limite du quart des crédits du budget précédent.

Pour les opérations pluriannuelles adossées à des autorisations de programme (AP), il est possible de les liquider et de les mandater en 2018 dans la limite des crédits de paiement (CP) prévues au titre de cet exercice.

### 1) Crédits anticipés

Le Budget Primitif 2018 de la commune doit être adopté au plus tard le 15 avril 2018.

**Afin d'optimiser l'action de la collectivité en mettant à profit les premiers mois de l'année civile sans attendre le vote du budget primitif, il convient d'autoriser, en investissement, l'engagement et le mandatement de travaux par anticipation, étant précisé que ces crédits seront obligatoirement repris au budget primitif 2018.**

Opération	Montant
TOTAL 0902 Informatique	20 000,00
TOTAL 0904 Environnement	50 000,00
TOTAL 0905 Matériel divers	80 000,00
TOTAL 1602 Mairie annexe	400 000,00
TOTAL 1801 Voirie 2018	300 000,00
TOTAL 8404 Bâtiments communaux divers	120 000,00
TOTAL 9205 Urbanisme	20 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>990 000,00</b>

### 2) Etat des AP/CP

Il convient de faire un point sur les autorisations de programme en cours ainsi que les crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2018 et des exercices suivants qui en découlent.

#### SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Intitulé de l'AP	Code opération	Montant de l'AP			Montant des CP			
		AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice 2017	Total cumulé	C.P. antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2017)	C.P. ouverts au titre de l'exercice 2017	C.P. ouverts au titre de l'exercice 2018	Restes à financer (exercice au-delà de 2018)
Avenue François Mitterrand	1206	5 950 000,00		5 950 000,00	2 450 831,30	290 000,00	300 000,00	2 909 168,70
Avenue Charles de Gaulle	1205	1 500 000,00		1 500 000,00	721 683,21	489 500,00	200 000,00	88 816,79
Médiathèque communale	0603	4 024 339,89	-59 334,24	3 965 005,65	3 916 405,65	48 600,00		0,00
Aménagement paysager du parc de la Jarrie	1204	2 175 000,00		2 175 000,00	1 550 016,98	199 500,00	50 000,00	375 483,02



Le Conseil Municipal :

- Moins 4 votes CONTRE (Mme Martine BALADRE, M. Simon AVRIL ayant donné pouvoir à Mme Martine BALADRE, Mme Nicole LANDRIEU, M. Eric GARDES)
- autorise l'engagement et le mandatement des montants présentés ci-dessus qui seront repris lors du vote du budget primitif 2018.

-----

## 7 FINANCES LOCALES

### 7.1 Décisions Budgétaires

#### 7.1.153 Budget Principal 2017 : Décision modificative n°3

Pour permettre la réalisation de certaines opérations budgétaires sur l'exercice 2017, il convient de procéder à des ouvertures ou transferts de crédits. Cette décision modificative concerne :

#### DEPENSES D'INVESTISSEMENT

- 1) L'intégration des travaux en régie pour 112 455,00 € qui entraîne la réduction des crédits sur chaque programme d'investissement afin de prendre en compte le travail réalisé par les agents de la Ville pour la section d'investissement.
- 2) Une inscription budgétaire de 7 884,00 € à l'article 2111 « Terrains nus » au chapitre 041 « Opérations patrimoniales » pour la prise en compte de leur valeur comptable de cessions gratuites et de ventes moyennant un euro symbolique.
- 3) Une inscription budgétaire de 228 000,00 € à l'article budgétaire 21318 « Autres bâtiments publics » au chapitre 041 « Opérations patrimoniales » pour la réintégration des frais d'études suivis de travaux.

#### RECETTES D'INVESTISSEMENT

- 4) Une inscription budgétaire de 7 884,00 € à l'article 1328 « Autres subventions d'équipement non transférables » au chapitre 041 « Opérations patrimoniales » pour la prise en compte de leur valeur comptable de cessions gratuites et de ventes moyennant un euro symbolique.
- 5) Une inscription budgétaire de 228 000,00 € à l'article budgétaire 2031 « Frais d'études » au chapitre 041 « Opérations patrimoniales » pour la réintégration des frais d'études suivis de travaux.

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

- 6) Une inscription budgétaire de 112 455,00 € à l'article budgétaire 022 « Dépenses imprévues ».

#### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

- 7) Une inscription budgétaire de 112 455,00 € à l'article budgétaire 722 « Immobilisations corporelles » au titre des travaux en régie.



Le Conseil Municipal :

- Moins 5 Abstentions (Mme Martine BALADRE, M. Régis BERNARD, M. Simon AVRIL ayant donné pouvoir à Mme Martine BALADRE, Mme Nicole LANDRIEU, M. Eric GARDES
- approuve cette décision modificative n° 3.

-----

## 8 DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

### 8.1 Enseignement

#### 8.1.154 Rythmes scolaires rentrée 2018

Le décret N° 2017-1108 du 27 juin 2017 permet l'organisation de la semaine scolaire sur 4 jours dans les écoles maternelles et élémentaires publiques par dérogation au cadre général de 4,5 jours.

Ainsi, saisi d'une proposition conjointe d'une commune et d'un ou plusieurs conseils d'école, la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale peut autoriser, à titre dérogatoire, une organisation des heures d'enseignement hebdomadaires sur 4 jours.

En novembre 2017, une consultation commune a été conduite auprès des familles olonnaises, castelolonnaises et sablaises dont les enfants sont scolarisés en école publique, favorables pour un retour à la semaine de 4 jours à partir de septembre 2018.

Les conseils d'écoles des quatre écoles publiques olonnaises ont également émis un avis favorable en ce sens.

Le Conseil Municipal :

- Moins 1 Abstention (M. Régis BERNARD)
- Moins 1 vote CONTRE (M. Simon AVRIL ayant donné pouvoir à Mme Martine BALADRE)
- approuve le retour à une semaine scolaire de 24 heures pour les élèves réparties sur 8 demi-journées sur 4 jours, sans modification du calendrier scolaire annuel» à partir de septembre 2018,

-----

## 8 DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

### 8.3 Voirie

#### 8.3.155 Convention de gestion d'un ouvrage de voirie – le Clos de la Ferronnerie

Dans le cadre de l'opération Le Clos de la Ferronnerie, il convient d'établir une convention qui formalisera les modalités d'entretien de l'ouvrage de franchissement du canal béton réalisé par la ville d'Olonne sur Mer, ainsi que la responsabilité et la gestion des charges liées à cet ouvrage avec la SNC Société de Terrains Aménagés.



Le Conseil Municipal :

- à l'unanimité,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de gestion d'ouvrage,

-----

## 8 DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

### 8.8 Environnement

#### *8.8.156 Bassin de régulation des Bourbes de l'Allerie : déclaration de projet – complément de relevé*

Pour respecter l'arrêté préfectoral du 15 mai 2017 autorisant la commune d'Olonne sur Mer à réaliser un ouvrage de régulation des eaux pluviales rue des Rochers, qui a fait l'objet d'une déclaration de projet par le Conseil Municipal du 2 octobre 2017, un inventaire flore/faune a été réalisé par la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO) sur toute l'année 2017.

Il est proposé d'annexer à la délibération du 2/10/2017 le diagnostic effectué par la LPO et de retenir les modalités techniques et le calendrier des travaux les plus propices à la sauvegarde des espèces animales.

Le Conseil Municipal :

- à l'unanimité,
- prend acte du relevé de la LPO, déclaré non exhaustif, pour l'annexer à la délibération du Conseil Municipal du 2 octobre 2017 et le transmettre aux services de l'Etat,

-----

## 8 DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES

### 8.9 Culture

#### *8.9.157 Participation financière des communes de plus de 10 000 habitants à la médiathèque numérique de Vendée e-media*

Depuis janvier 2013, le département de la Vendée propose gratuitement à toutes les bibliothèques du réseau départemental une Médiathèque Numérique nommée e-medi@.

Cette médiathèque virtuelle est accessible à toute personne inscrite dans l'une de ces bibliothèques. Ce dispositif permet d'éviter aux communes d'investir chacune dans des ressources numériques. La participation financière sera reversée au Département à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Le Conseil Municipal :

- à l'unanimité,
- approuve le projet d'avenant précisant les modalités de participation financière.

-----



## 9 AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES

### 9.1 Autres domaines de compétences des communes

#### 9.1.158 Dérogation au repos dominical des salariés

La commune d'Olonne sur Mer, au vu des différentes demandes de commerces de vente au détail, envisage, au titre de l'année 2018, d'autoriser les ouvertures aux dates suivantes :

- Dimanche 1, 8, 15, 22 et 29 juillet 2018,
- Dimanche 5, 12, 19 et 26 août 2018,
- Dimanche 16, 23 et 30 décembre 2018.

Le nombre de dimanches étant supérieur à cinq, l'avis conforme de la Communauté d'Agglomération des Sables d'Olonne Agglomération a été requis. Celle-ci a validé les dates proposées.

Le Conseil Municipal :

➤ Moins 2 votes CONTRE (Mme Nicole LANDRIEU, M. Eric GARDES)

- autorise les dérogations au repos dominical pour la commune d'Olonne sur Mer aux dates suivantes :
  - o Dimanche 1, 8, 15, 22 et 29 juillet 2018,
  - o Dimanche 5, 12, 19 et 26 août 2018,
  - o Dimanche 16, 23 et 30 décembre 2018.

-----

#### DECISIONS :

**D2017-34 du 20 novembre 2017** : Travaux de réfection de quatre terrains de tennis

**D2017-35 du 16 novembre 2017** : Convention d'occupation de locaux au sein de la Mairie – Association ASALEE

**D2017-36 du 21 novembre 2017** : Achat d'ouvrages

**D2017-38 du 29 novembre 2017** : Avenant n°1 – Marché n°17008T02 : Travaux de réfection de charpente et de couverture – lot n°2 : Charpente bois

**D2017-39 du 12 décembre 2017** : Avenant n°4 – Marché n°17001T01 : Construction d'une salle paroissiale – lot n°1 : Gros-oeuvre

**D2017-40 du 12 décembre 2017** : Avenant n°1 – Marché n°17001T06 : Construction d'une salle paroissiale – lot n°6 : Chape

**D2017-41 du 6 décembre 2017** : Travaux de réfection de quatre terrains de tennis - modification de l'attributaire du lot n°2

**D2017-42 du 12 décembre 2017** : Avenant n°1 – Marché n°17005F04 : Fourniture de produits d'entretien – lot n°4 : produits lessiviels





**D2017-43 du 12 décembre 2017** : Avenant n°1 – Marché n°17001T02 : Construction d'une salle paroissiale – lot n°2 : Charpente et menuiseries extérieures

**D2017-44 du 7 décembre 2017** : Convention de mise à disposition d'un local 10 rue Pasteur – INSUP

**D2017-45 du 18 décembre 2017**: Location de matériel technique

Olonne sur Mer, le 23 décembre 2017.



Yannick MOREAU

Maire d'Olonne sur Mer